



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Primo-prescription de la PrEP en médecine de ville

Question écrite n° 36850

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité de primo-prescription de la PrEP (prophylaxie préexposition) par les médecins de ville. En effet, M. le ministre a annoncé, le 1er décembre 2020, qu'un projet de décret était en cours de rédaction pour permettre aux médecins généralistes de la prescrire en première intention. Le Conseil d'État a toutefois récemment rejeté ce projet de décret, estimant que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments utilisés pour la PrEP (le truvada et ses génériques) évoquait un traitement initié par un « médecin spécialiste ». Les juges administratifs ont également estimé que, même avec la solution d'*e-learning* mise en place, les médecins généralistes ne correspondaient pas à cette description. On sait pourtant que la PrEP est un outil particulièrement important dans la lutte contre le VIH-sida, d'autant plus important en cette période de crise sanitaire. Dans ce contexte, il souhaite donc connaître la stratégie du Gouvernement afin de lever les difficultés juridiques qui freinent actuellement le déploiement de la PrEP.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36850

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1827

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)